

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À
DEMANDE D'AUTORISATION POUR RÉALISER LE PROJET LECTURE À DISTANCE – PHASE 1**

CONTEXTE DU PROJET LAD

1. **Références :**
- (i) Dossier R-3708-2009, pièce B-1, HQD-3, document 2, page 7;
 - (ii) B-0006, HQD-1, document 1, page 7;
 - (iii) B-0006, HQD-1, document 1, page 30;
 - (iv) B-0006, HQD-1, document 1, page 13;
 - (v) B-0006, HQD-1, document 1, pages 14 et 15.

Préambule :

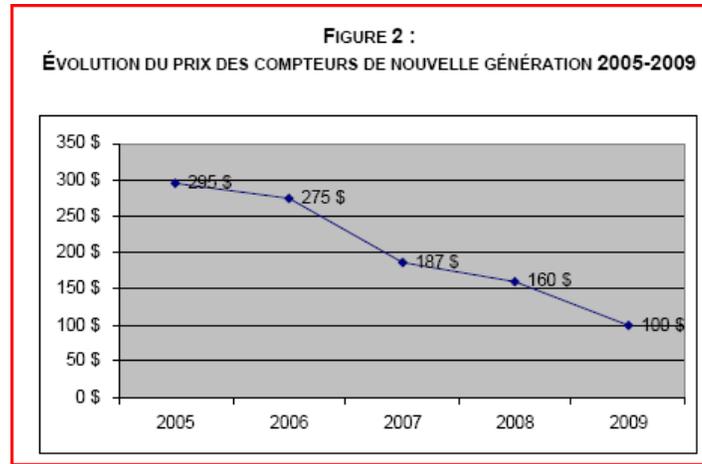
(i)

Catégories d'immobilisations corporelles	Durée de vie initiale	Durée de vie révisée
Compteurs indicateurs de puissance	25 ans	10 ans
Compteurs électroniques	10 ans	9 ans
Bornes d'essai et borniers	30 ans	25 ans
Contrôleur pour sondes au mercure	25 ans	20 ans
Drainage	50 ans	40 ans
Matériel de transport	5 ans et 7 mois	6 ans

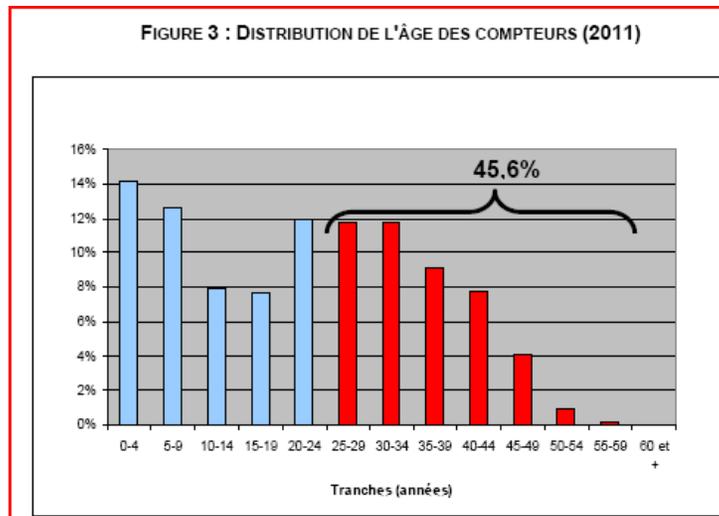
(ii) Le Distributeur explique que « *les compteurs de nouvelle génération seront déployés en trois étapes (régions) sur une durée de cinq ans, constituant le plan de remplacement des compteurs du projet LAD* » et que 3,75 millions de compteurs seront remplacés entre 2012 et 2017.

(iii) « *Pour soutenir un rythme d'installation élevé tout en ne mettant pas en péril ses opérations courantes, le Distributeur aura recours aux services d'un installateur externe qui aura pour rôle d'installer une proportion importante des compteurs de nouvelle génération, principalement ceux devant être installés chez les clients résidentiels. Ainsi, plus de 90 % des compteurs de la clientèle résidentielle des régions 1 et 2 seront installés par les employés de cette firme externe. Les autres le seront par des installateurs du Distributeur.* »

(iv)



(v) « La figure 3 présente la distribution de l'âge du parc actuel de compteurs. On observe que plus de 45 % des compteurs excèdent leur durée de vie, fixée à 25 ans pour les compteurs électromécaniques et à 15 ans pour les compteurs électroniques desservant la clientèle résidentielle. » [nous soulignons]



Demandes :

- 1.1 Veuillez concilier la durée de vie de 15 ans mentionnée en référence (v) pour les compteurs électroniques du parc du Distributeur avec la durée de vie comptable des compteurs électroniques qui passe de 10 à 9 ans dans la référence (i).
- 1.2 Veuillez justifier le choix d'une durée de vie de 15 ans pour les compteurs du projet LAD.

1.3 Veuillez détailler l'histogramme de la figure 3, de façon à avoir la proportion de compteurs électroniques dans le parc et la répartition par tranche d'âges des compteurs électromécaniques d'une part, et des compteurs électroniques, d'autre part.

La Régie comprend de la figure 3 que, tout en respectant les exigences de Mesures Canada, la gestion du Distributeur de son parc de compteurs a permis d'avoir une répartition assez uniforme de l'âge du parc, tout en bénéficiant d'une durée de vie effective des compteurs qui dépasse leur durée de vie comptable.

1.4 Veuillez expliquer en quoi le fait que plus de 45 % des compteurs ait plus de 25 ans justifie de remplacer la totalité du parc de compteurs à l'intérieur d'une période de 5 ans pour préserver la pérennité du parc.

1.5 Veuillez élaborer sur les avantages et les inconvénients d'introduire à l'intérieur d'un intervalle de 5 ans seulement, un parc de 3,75 millions de compteurs en tenant compte des besoins de maintenance et des remplacements futurs des ces compteurs.

1.6 Compte-tenu de l'évolution passée et prévue du coût des technologies impliquées, et de l'impact du rythme d'installation sur les investissements et les opérations courantes du Distributeur, veuillez indiquer si le Distributeur a envisagé déployer la technologie LAD sur une période plus longue comme 10 ans ou 15 ans au lieu des 5 ans proposés. Si non, veuillez expliquer pourquoi.

2. **Références :** (i) B-0006, HQD-1, document 1, page 58;
(ii) B-0006, HQD-1, document 1, page 17.

Préambule :

- (i) Le tableau B-4 indique la durée d'amortissement des actifs du projet. Les éléments technologiques du projet ont des durées de vie de 5 ans pour les MDMS et le frontal d'acquisition, et de 15 ans pour les compteurs, les collecteurs et les routeurs.

La méthode d'amortissement des actifs est linéaire en fonction des durées présentées au tableau B-4.

TABLEAU B-4 : DURÉE D'AMORTISSEMENT DES ACTIFS

ACTIFS	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Compteurs	15 ans
Poteaux	40 ans
MDMS	5 ans
Frontal d'acquisition	5 ans
Collecteurs	15 ans
Routeurs	15 ans

- (ii) « Dans un premier temps, le Distributeur se limite à mettre en place les TI de l'IMA, à automatiser le processus de relève et à effectuer l'interruption et la remise en service. Toutefois,

à terme, le Distributeur souhaite se diriger vers un réseau intelligent de type « Smart Grid ». Conséquemment, le Distributeur a exigé de ses fournisseurs de compteurs de nouvelle génération que leur technologie permette l'implantation de nouvelles fonctionnalités. »

Demandes :

- 2.1 Veuillez indiquer les coûts additionnels associés à l'exigence que les compteurs de nouvelle génération permettent l'implantation de nouvelles fonctionnalités de type « Smart Grid ».
- 2.2 La Régie comprend que le Distributeur envisage implanter des fonctionnalités de type « Smart Grid » d'ici la fin de vie des compteurs. Veuillez élaborer sur les exigences du Distributeur pour le MDMS et le frontal d'acquisition : pourront-ils permettre l'implantation de ces fonctionnalités ou faudra-t-il attendre leur nouvelle version dans 5 ans ?

TECHNOLOGIE À LA BASE DU PROJET LAD

3. **Référence :** (i) B-0006, HQD-1, document 1, page 21.

Préambule :

*« En plus du réseau radiofréquence maillé reliant les compteurs, routeurs et collecteurs, l'IMA requiert l'utilisation d'un WAN. Le WAN sert à interconnecter le frontal d'acquisition des données (situé dans les centres informatiques du Distributeur) aux collecteurs. **Les liens de télécommunication utilisés sont de type cellulaire ou satellite.** »*

Demande :

- 3.1 Veuillez indiquer quelle entreprise fournira le service de télécommunication de type cellulaire ou satellite requis pour le fonctionnement du WAN?
- 3.2 Veuillez indiquer les montants associés à ce service et si ces coûts sont actuellement pris en compte dans les coûts du projet. Dans la négative, veuillez indiquer pourquoi.

DÉPOIEMENT DU PROJET LAD

- 4. Références :**
- (i) Pièce B-0006, page 7;
 - (ii) Pièce B-0006, page 15;
 - (iii) Pièce B-0006, page 30.

Préambule :

- (i) Tableau 1 – Principales étapes du projet LAD.
- (ii) Figure 3 – Distribution de l'âge des compteurs (2011).
- (iii) Tableau 3 – Déploiement des compteurs par régions du projet LAD.

Demandes :

- 4.1 Veuillez préciser l'âge moyen des compteurs par régions du Québec et municipalités mentionnées à la référence (iii).
- 4.2 Compte tenu de l'âge moyen des compteurs par régions du Québec et municipalités mentionnées à la référence (iii), veuillez justifier la stratégie de déploiement des compteurs prévue actuellement par le Distributeur.

- 5. Références :**
- (i) Pièce B-0006, page 11;
 - (ii) Pièce B-0006, page 24 à 26;
 - (iii) Pièce B-0006, page 43.

Préambule :

- (i) « *Le plan de remplacement des compteurs dans la région 1 couvre :*
 - *l'achat des compteurs de nouvelle génération et des équipements de télécommunication (collecteurs et routeurs) ;*
 - *le remplacement, de juin 2012 à décembre 2013, de 1,7 million de compteurs par des compteurs de nouvelle génération, de même que l'installation des collecteurs et des routeurs associés à ces compteurs ;*
 - *l'exploitation d'une IMA et l'opération du nouveau processus relève ».*
- (ii) Section 4.2.1 – Projets pilotes.
- (iii) Tableau 9 – Analyse de risque et mesures de mitigation.

Demandes :

- 5.1 Veuillez justifier le dépôt de la présente demande d'autorisation relative au projet LAD, datant de juin 2011, alors que les projets pilotes ne seront pas tous complétés avant le mois de mai 2012 et que l'ensemble des analyses finales portant sur les résultats des tests de faisabilité, de fiabilité et de rentabilité de la solution IMA ne sont pas connus actuellement.
- 5.2 Veuillez présenter, dans leur teneur actuelle, les résultats des projets pilotes et les analyses qui s'y rattachent justifiant le déploiement de compteurs de nouvelle génération dès juin 2012.

COÛTS DU PROJET ET ANALYSE ÉCONOMIQUE

- 6. Références :**
- (i) Pièce B-0006, page 7;
 - (ii) Pièce B-0006, page 8;
 - (iii) Pièce B-0006, page 17;
 - (iv) Pièce B-0006, page 37;
 - (v) Pièce B-0006, pages 39 et 40;
 - (vi) Pièce B-0006, page 40;
 - (vii) Pièce B-0006, page 41;
 - (viii) Pièce B-0007.

Préambule :

- (i) « la réalisation de gains d'efficacité provenant de l'automatisation de la lecture de la consommation, de même que de l'interruption et de la remise en service à distance ».
- (ii) « Le projet LAD permettra de générer des gains de près de 300 M\$ actualisés (2011) sur une période de 20 ans. Dès 2018, les gains annuels récurrents seront de 81 M\$. Grâce aux gains escomptés, les coûts fixes en infrastructure seront compensés dès la réalisation de la première région du plan de remplacement des compteurs. En effet, sur une période d'analyse de 20 ans, un gain de 73,7 \$ est généré pour chaque compteur installé. Ce gain permettra de compenser les coûts de la mise en place des TI de l'IMA dès que 1,2 million de compteurs seront installés ».
- (iii) « Ainsi, moins de 300 employés devront être relocalisés au sein de la division distribution ou ailleurs dans l'entreprise ».
- (iv) Tableau 6 – Gains associés au projet LAD.
- (v) Tableau 7 – Résultats de l'analyse économique du projet LAD (en M\$ actualisés 2011).

(vi) « Une bonne représentation de la valeur économique du projet LAD est d'exprimer la marge de manœuvre dégagée par ce projet en dollars par compteur. Ce gain unitaire de 73,7 \$ (annuité croissante à l'inflation) permet de compenser les coûts de la mise en place des TI de l'IMA lorsque 1,2 million de compteurs sont installés ».

(vii) « Considérant que les gains du projet LAD sont principalement attribuables à la réduction des postes [...] ».

(viii) Fichier Excel – Analyse du scénario IMA.

Demandes :

- 6.1 Veuillez confirmer que les gains de près de 300 M\$ sur 20 ans mentionnés à la référence (ii) correspondent à l'écart de coûts actualités entre le scénario IMA et le scénario de référence.
- 6.2 Veuillez indiquer si l'ensemble des gains associés au projet LAD, présentés à la référence (iv), couvriront les coûts initiaux d'achat et d'installation des compteurs de nouvelle génération sur une période de 15 ans, correspondant à la durée d'amortissement de ceux-ci. Veuillez compléter votre réponse à l'aide d'un tableau.
- 6.3 Veuillez démontrer, à l'aide d'un tableau, à partir de quelle année les gains associés au projet LAD permettront à celui-ci d'avoir un impact nul ou à la baisse sur le revenu requis (incluant amortissement et charges de radiation).
- 6.4 Veuillez indiquer si le Distributeur dispose de données comparatives portant sur les gains unitaires par compteur enregistrés ou attendus par les autres entreprises nord-américaines ayant mis ou mettant en service des infrastructures de type AMR-AMI. Dans l'affirmative, veuillez déposer ces données. Dans la négative, veuillez les obtenir et les produire.
- 6.5 Veuillez indiquer les raisons pour lesquelles le Distributeur exclut les coûts relatifs à l'infrastructure TI lorsqu'il compare le scénario IMA à celui de référence.
- 6.6 Veuillez préciser combien de postes seront touchés à terme par le projet LAD pour chacune des activités suivantes :
 - Automatisation de la lecture de la consommation;
 - Recouvrement;
 - Interruption et remise en service.
- 6.7 Veuillez indiquer comment les gains d'efficacité présentés au dossier, et principalement associés à une réduction de postes relatifs aux activités touchées par le projet LAD, pourront apporter des gains nets pour le Distributeur dans son ensemble alors que plusieurs employés seront relocalisés en son sein.

- 6.8 Veuillez préciser le plan de suivi qu'entend mettre en place le Distributeur relativement à la réalisation des gains anticipés. Veuillez indiquer ce qu'entend faire le Distributeur advenant la non-réalisation des gains anticipés.
- 6.9 Veuillez élaborer sur les gains qualitatifs et quantitatifs, provenant du projet LAD dans sa forme actuelle, dont bénéficieront les clients du Distributeur.
7. **Références :** (i) Pièce B-0006, page 9;
(ii) Pièce B-0006, page 43.

Préambule :

(i) *« Le Distributeur a choisi de présenter le projet LAD en trois phases. Chacune des phases fera l'objet d'une demande d'autorisation spécifique selon l'article 73 de la Loi sur la Régie de l'énergie (la Loi). Le choix des phases se justifie par l'ampleur et la durée du projet LAD. L'autorisation par la Régie de phases distinctes permet au Distributeur de tenir compte d'un possible raffinement des coûts et d'une réévaluation des contingences au cours du projet LAD, en raison de l'expérience acquise et de l'évolution potentielle de la technologie. Cette approche réglementaire par phase, axée sur la gestion des risques, respecte l'approche de déploiement préconisée ».*

(ii) Tableau 9 – Analyse de risque et mesures de mitigation

Demandes :

- 7.1 Compte tenu des connaissances actuelles et des résultats anticipés, veuillez préciser se qu'entend le Distributeur par évolution potentielle de la technologie, raffinement des coûts et réévaluation des contingences.
- 7.2 Compte tenu d'un possible raffinement des coûts et d'une réévaluation des contingences lors de la réalisation projet LAD, veuillez justifier les mesures de mitigation prévues à la référence (ii).
- 7.3 Veuillez présenter les éléments (investissements, charges, etc.) relatifs à la phase I qui pourraient devenir inutiles advenant le cas où les phases suivantes n'étaient pas réalisées pour quelque raison que ce soit.
- 7.4 Veuillez indiquer si l'autorisation par la Régie de la phase I rend nécessaire ou inévitable l'autorisation des phases ultérieures, considérant que les coûts, gains, amortissement et analyse économique présentés au présent dossier portent sur le projet LAD dans sa totalité.

- 8. Références :** (i) Pièce B-0006, page 34;
(ii) Pièce B-0006, page 45.

Préambule :

- (i) Tableau 4 – Coûts du projet LAD (2010-2017).
- (ii) Tableau 10 – Nombre de compteurs remplacés dans la région 1.

Demandes :

- 8.1 Veuillez compléter le tableau de la référence (i) en indiquant, pour chacune des années, le nombre prévu de compteurs qui seront mis en service (et non seulement installés) ainsi que les coûts correspondants à inclure à la base de tarification.
- 8.2 Au tableau de la référence (ii), veuillez indiquer si les quantités de compteurs remplacés par trimestres correspondent aux inclusions à la base de tarification.

Veuillez présenter, par mois et pour 2012 et 2013, le nombre de compteurs mis en service à inclure dans la base de tarification ainsi que les sommes correspondantes.

- 9. Références :** (i) Pièce B-0006, page 34;
(ii) Pièce B-0006, page 35;
(iii) Pièce B-0007, page 36.

Préambule :

- (i) Tableau 4 – Coûts du projet LAD (2010-2017)
- (ii) « *Le rythme d'achat et d'installation des compteurs de nouvelle génération de 584 M\$ suit celui du déploiement prévu. Les prix d'achat des compteurs résultent du 2^e appel de propositions. Le coût d'installation effectué par l'installateur externe a été estimé par le Distributeur puisque les résultats du 3^e appel de propositions ne sera connu qu'en août 2011. Le coût d'installation effectué par le personnel du Distributeur suit les coûts de prestations* ».
- (iii) « *Considérant que le prix des compteurs résulte d'appels de propositions et de prix fermes, aucune contingence n'a été prévue à cet égard. Toutefois, le Distributeur a intégré une contingence sur les composantes de coûts du projet LAD susceptibles de varier. Ainsi, une contingence de 21 M\$ a été prévue aux investissements sur la base d'un taux de 15 % appliqué aux investissements des TI et de télécommunication, et de 12 % sur le coût d'installation des compteurs réalisée à l'interne et sur les investissements autres. De même, une contingence de 8 M\$ sur les charges d'exploitation, calculée sur la base d'un taux de 12 % appliqué sur les charges d'exploitation, est prévue* ».

Demandes :

- 9.1 Veuillez indiquer comment et sur quelles bases le Distributeur a estimé le coût d'installation des compteurs.
- 9.2 Veuillez compléter le tableau de la référence (i) en ventilant, pour chacune des années, les coûts des achats des compteurs d'une part et les coûts d'installation d'autre part.
- 9.3 Veuillez compléter le tableau de la référence (i) en précisant, par année, le montant de la contingence prévue aux investissements d'une part et le montant de la contingence prévue aux charges d'exploitation d'autre part.
- 9.4 Veuillez justifier les taux d'applications utilisés pour calculer les contingences mentionnées à la référence (iii).
- 9.5 Veuillez indiquer comment seront alloués, entre le Distributeur et ses clients, les risques associés à un possible dépassement des coûts du projet LAD au delà des contingences prévues, le cas échéant.

- 10. Références :**
- (i) Pièce B-0006, page 36;
 - (ii) Pièce B-0006, page 36;
 - (iii) Pièce B-0006, page 58;
 - (iv) Dossier R-3708-2009, pièce HQD-3, document 2, page 7.

Préambule :

- (i) *« La valeur comptable des appareils en service est estimée à 160 M\$ au 31 décembre 2011. Sur la période 2012 à 2017, l'amortissement naturel des appareils en service selon la durée de vie, sans le projet LAD, serait de 109 M\$. Avec le projet LAD, le remplacement des appareils par des compteurs de nouvelle génération conduit à une révision de la durée de vie qui engendre un amortissement accéléré et des charges de radiation de l'ordre de 51 M\$ sur la durée du projet LAD ».*
- (ii) Tableau 5 – Amortissement et radiation des appareils en service.
- (iii) Tableau B-4 : Durée d'amortissement des actifs.
- (iv) Tableau 2 – Révision des durées de vie utile – année 2008.

Demandes :

- 10.1 Veuillez expliquer les raisons pour lesquelles les compteurs de nouvelle génération ont une durée de vie de 15 ans alors que les compteurs électroniques actuellement installés ont une durée de vide de 9 ans.
- 10.2 Veuillez indiquer si le Distributeur dispose de données comparatives portant sur les durées de vie des compteurs de nouvelle génération utilisées par les autres entreprises nord-américaines ayant mis ou mettant en service des infrastructures de type AMR-AMI. Dans l'affirmative, veuillez déposer ces données. Dans la négative, veuillez les obtenir et les produire.
- 10.3 Veuillez ventiler le tableau de la référence (ii) totalisant 160,1 M\$ en indiquant les montants annuels et totaux associés pour chacune des rubriques suivantes :
- Amortissement des appareils en service;
 - Amortissement additionnel;
 - Charges de radiation des appareils en service.
- Veuillez également indiquer le nombre d'appareils radiés par année.

- 11. Références :**
- (i) Pièce B-0006, pages 38 et 39;
 - (ii) Pièce B-0006, page 39;
 - (iii) Pièce B-0006, page 41;
 - (iv) Pièce B-0006, page 57.

Préambule :

- (i) « Afin de mesurer la valeur économique du projet LAD, le Distributeur compare le projet LAD (scénario IMA) au scénario de référence.

Scénario de référence

Pendant les 20 prochaines années, le Distributeur poursuit ses activités de base (remplacement et installation). Sur cet horizon, tout le parc de compteurs aura été remplacé par des compteurs électroniques standards. [...]

Scénario IMA

Le parc de 3,8 millions de compteurs est remplacé en cinq ans par des compteurs de nouvelle génération. Au fur et à mesure de l'installation des compteurs, la relève passe en mode lecture à distance. Puis, à l'issue de chaque phase, il est possible de procéder aux interruptions et remises en service à distance des clients en recouvrement. [...]».

- (ii) Tableau 7 – Résultats de l'analyse économique du projet LAD (en M\$ actualisés 2011).

(iii) « Afin de tester la robustesse de ses résultats, le Distributeur a procédé à deux exercices. »

Majoration des coûts de réaffectation

Une analyse de sensibilité a été menée en posant pour hypothèse que la relocalisation de tous les employés serait plus ardue que prévue et coûterait, pour tous, l'équivalent de deux années de salaire. [...]

Majoration des coûts d'investissements

Cette analyse vise à évaluer la variation des coûts d'investissements qui annulerait la réduction de coûts escomptée entre le scénario de référence et le scénario IMA. [...] ».

(iv) Tableau B-1 – Volumétrie des compteurs.

Demandes :

11.1 Veuillez réaliser et présenter les analyses de sensibilité suivantes relatives au scénario IMA :

- Majoration de l'ensemble des coûts de réalisation du projet de 20 %;
- Augmentation de 3 ans de la durée de remplacement et de déploiement;
- Augmentation de 5 ans de la durée de remplacement et de déploiement.

11.2 Veuillez indiquer le nombre annuel de compteurs remplacés par le Distributeur au cours de chacune des cinq dernières années.

11.3 Compte tenu du fait que plus de 2 400 compteurs de nouvelle génération devront être installés en moyenne par jour pour réaliser le scénario IMA, veuillez indiquer si les budgets et ressources humaines dont disposent à l'heure actuelle le Distributeur et l'installateur externe sont adéquats.

12. Référence : (i) B-0006, HQD-1, document 1, page 41.

Préambule :

Le document en référence présente les résultats de l'analyse de sensibilité, notamment suite à la majoration des coûts de réaffectation et d'investissement.

Demande :

12.1 Veuillez déposer l'analyse de sensibilité dont il est question à la référence (i).

UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE DE LAD POUR LA FACTURATION

- 13. Références :**
- (i) B-0006, HQD-1, document 1, page 16;
 - (ii) B-0006, HQD-1, document 1, page 33.

Préambule :

- (i) *« Les clients résidentiels ou ceux dont la puissance est inférieure à 50 kW sont visités aux deux mois pour des raisons d'efficacité en lien avec le mode de facturation. »*
- (ii) *« Les lectures quotidiennes auront lieu 6 fois par jour. »*

Demandes :

- 13.1 Étant donné que la technologie LAD permettra de disposer de lectures de consommation quotidiennes, veuillez préciser les intentions du Distributeur quant à la possibilité de proposer une facturation mensuelle à sa clientèle résidentielle.
- 13.2 Veuillez évaluer les impacts financiers pour le Distributeur d'une facturation au mois plutôt qu'aux deux mois.
- 13.3 Le cas échéant, veuillez présenter une mise à jour de l'analyse économique et financière du projet LAD qui tient compte de ces impacts.
- 13.4 Veuillez élaborer sur les avantages et inconvénients d'une facturation mensuelle pour la clientèle, plutôt qu'aux deux mois.

- 14. Références :**
- (i) B-0006, HQD-1, document 1, page 16;
 - (ii) B-0006, HQD-1, document 1, page 25;
 - (iii) B-0006, HQD-1, document 1, pages 24 et 25;
 - (iv) Tarifs et conditions du Distributeur 2011.

Préambule :

- (i) *« Seuls les compteurs des clients ayant un niveau de consommation supérieur à 50 kW sont lus mensuellement par les releveurs ou par le système MV-90. Les clients résidentiels ou ceux dont la puissance est inférieure à 50 kW sont visités aux deux mois pour des raisons d'efficacité en lien avec le mode de facturation. »*

- (ii) *« Au moment du dépôt du dossier à la Régie, 100 % des compteurs installés dans le cadre de ce projet pilote sont détectés au frontal d'acquisition et sont passés en mode de sécurité avancée. Ils sont lus quotidiennement à 100 % par le frontal d'acquisition, [...] »*

[nous soulignons]

(iii) « *Le premier projet pilote a lieu depuis juin 2010 et se continue jusqu'en mai 2012. Il vise à tester l'intégration des données de consommation dans les systèmes d'Hydro-Québec et l'exactitude de la facture qui serait obtenue avec la nouvelle technologie. Ce projet pilote a lieu à St-Jean-sur-Richelieu, Val-d'Or, Sept-Îles et Trois-Rivières avec les 2 600 compteurs du projet tarifaire Heure Juste. À ces compteurs se sont ajoutés 800 compteurs additionnels pour la clientèle résidentielle, installés afin de permettre une densité de compteurs de nouvelle génération suffisante et représentative d'un réseau IMA, et 17 500 compteurs déjà en télémessure pour la clientèle CII.*

[...]

Un troisième projet pilote, qui s'échelonne de août 2011 à mai 2012, portera sur l'installation de compteurs par un prestataire de services externe. Il comprend l'installation de 19 000 compteurs dans le quartier Villeray à Montréal. » [nous soulignons]

(iv) En page 7 de la référence (iv), on trouve la définition suivante : « **période de consommation** : une période au cours de laquelle l'électricité est livrée au client et qui est comprise entre les deux dates prises en considération par le Distributeur pour le calcul de la facture. »

En page 9, on lit la précision suivante à propos de l'établissement de la « **puissance maximale appelée** » : « Ces appels de puissance sont établis pour des périodes d'intégration de 15 minutes, par un ou plusieurs appareils de mesure de modèles approuvés par l'autorité compétente. Si les caractéristiques de la charge du client l'exigent, seuls les appareils de mesure requis pour la facturation sont maintenus en service. »

En page 14, l'article 2.6 présente la structure du tarif D, notamment le coût « **pour les 30 premiers kilowattheures par jour** » et le coût du kW de puissance à facturer mensuellement au-delà de 50 kW.

Compte-tenu du fait que la consommation des clients résidentiels est relevée une fois aux deux mois, la Régie comprend que la facturation des 30 premiers kWh par jour est, en pratique, appliquée aux 1 800 premiers kWh mesurés sur une période typique de consommation de 60 jours.

Demandes :

- 14.1 Pour les clients déjà équipés de compteurs LAD, veuillez indiquer comment le Distributeur calcule le nombre de kWh à facturer au taux de 7,51 ¢/kWh, c'est-à-dire le nombre de kWh au-delà des « 30 premiers kWh par jour » facturés à 5,39 ¢/kWh. [nous soulignons]
- 14.2 Compte-tenu des possibilités d'échantillonnage de lecture des compteurs LAD, veuillez indiquer comment la *puissance maximale appelée* est établie pour les clients déjà équipés de compteurs LAD.

- 14.3 Veuillez élaborer sur les intentions du Distributeur quant à d'éventuelles précisions ou modifications qui devraient être apportées à certains éléments des *Tarifs et conditions du Distributeur* afin de tenir compte des nouvelles techniques de mesurage et de leur impact possible sur le calcul de la facture d'énergie et de puissance. Veuillez indiquer dans quel forum le Distributeur entend aborder cette question.